



Dotation Qualité : dois-je signer ce CPOM ?


Présentiel ou distanciel

Formation continue


POUR QUI ?

- Dirigeants et gestionnaires de structures de Services à la Personne



DURÉE

- 14 h, soit 2 jours



TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
 - Adhérent Fédésap : 720 € HT
 - Non-adhérent Fédésap : 900 € HT
- Tarif intra sur devis



PRÉ-REQUIS

- Bonne connaissance des modalités de gestion d'un service médico-social
- Être décideur ou conseiller technique du décideur en matière de gestion de SAD



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Inscription en ligne** via notre formulaire dédié.
- **Délais d'accès :** Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début de la formation.



Financements possibles*

→ OPCO • CNSA • AGEFICE

*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds

Le CPOM s'impose aujourd'hui comme un élément déterminant pour l'avenir des structures de Services à la Personne. Entre exigences financières renforcées, cadre juridique complexe et attentes croissantes des départements, il devient indispensable pour les dirigeants et gestionnaires de maîtriser ce dispositif afin de ne plus le subir, mais de l'utiliser comme un véritable levier stratégique.

OBJECTIFS

- **Évaluer son niveau de maîtrise** des outils de pilotage clés de la contractualisation au travers de la gestion financière, organisationnelle et réglementaire d'un SAD, faire progresser sa capacité de négociation avec sa tutelle.
- **Appréhender de façon précise la notion de CPOM**, ses enjeux, son cadre juridique et sa construction.
- **Apprécier l'opportunité de signer un CPOM...ou pas.**

Programme

Opportunités de la contractualisation (le CPOM)

- Maîtriser les différentes normes juridiques régissant le CPOM et leur opposabilité au département
- Appréhender l'organisation du contrat, les clauses clés et les outils de suivi
- Connaître les éléments clés de négociation d'un CPOM auprès d'un département
- Savoir évaluer les intérêts de signer un CPOM

La réglementation propre aux SAD, comprendre leurs normes et leurs interprétations

- Connaître les différentes législations applicables aux SAD
- Maîtriser les règles encadrant l'autorisation et leur interprétation par les départements
- Maîtriser les principales normes du cahier des charges autour d'une interprétation claire

Journée 1 : Comprendre et répondre au CPOM

MATIN

- Présentation approfondie du CPOM : cadre réglementaire, décret, mécanismes de financement et impacts pour les structures.
- Analyse des enjeux stratégiques liés à la contractualisation

APRÈS-MIDI

- Répondre efficacement à un CPOM : décryptage des AAC (Appels à Candidature), constitution des dossiers de candidature, rédaction des annexes et des projets.
- Conseils pratiques pour optimiser la réponse et anticiper les attentes des départements.

Journée 2 : Maîtriser la réglementation et piloter son CPOM

MATIN

- Autorisation et cahier des charges national : comprendre les obligations, les normes et leurs interprétations.
- Focus sur les règles encadrant l'autorisation et leur application par les départements.

APRÈS-MIDI

- Les indicateurs clés pour le CPOM : savoir piloter et suivre ses engagements.
- Stratégies pour valoriser son CPOM et convaincre le Conseil Départemental (CD).
- Mise en pratique : outils de suivi et reporting pour une gestion performante.



Formation accessible
aux **personnes en**
situation de handicap